



CAISSE REGIONALE D ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DE L OCEAN INDIEN

03/03/2026 23:19:34

Informations générales

Identifiant 228363	Dénomination sociale CAISSE REGIONALE D ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DE L OCEAN INDIEN	Forme Juridique Société d assurance mutuelle - caisse régionale d assurances mutuelles agricoles
SIREN 314635319	LEI 9695003RJY46E0ML924	Code Code des assurances
Adresse 7 RUE ANDRE LARDY BP 103 97438 - SAINTE MARIE (REUNION) FRANCE	Activité Non-vie	Date de création 21/07/1994
Type d'agrément Organisme d'assurance	Soumis à solvabilité II Oui	Autorité de contrôle ACPR
Groupe GROUPAMA	Dénomination de la tête de groupe CAISSE NATIONALE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE GROUPAMA	

Branches d'agrément : 13 branches d'agrément

1 Accidents

1A

Accidents - Prestations forfaitaires

1B

Accidents - Prestations Indemnitaires

1C

Accidents - Combinaisons

1D

Accidents - Personnes transportées

2 Maladie

2A

Maladie - Prestations forfaitaires

2B

Maladie - Prestations
indemnitaires

2C

Maladie - Combinaisons

3 Corps de véhicules terrestres

3B

Véhicules terrestres non
automoteurs

6 Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux

6A

Véhicules fluviaux

6B

Véhicules lacustres

6C

Véhicules maritimes

7 Marchandises transportées

8 Incendie et éléments naturels

8A

Incendie

8B

Explosion

8C

Tempête

8D

Éléments naturels autres que la
tempête

8E

Energie nucléaire

8F

Affaissement de terrain

9 Autres dommages aux biens

10 Responsabilité civile véhicules terrestres automoteurs

12 Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux

13 Responsabilité civile générale

16 Pertes pécuniaires diverses

16A

Risques d'emploi

16B

Insuffisance de recettes
(générale)

16C

Mauvais temps

16D

Pertes de bénéfices

16E

Persistance de frais généraux

16F

Dépenses commerciales
imprévues

16G

Perte de la valeur vénale

16H

Pertes de loyers ou de revenus

16I

Pertes commerciales indirectes
autres que celles mentionnées
précédemment

16J

Pertes pécuniaires non
commerciales

16K

Autres pertes pécuniaires

17 Protection juridique

18 Assistance